



TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

24 JUIL. 2009

Sous le N° 5817

LE DIRECTEUR RÉGIONAL

Lyon, le

14 JAN. 2009

Je soussigné, Alain WEBER, Directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations pour la Région Rhône-Alpes, domicilié 44 rue de la Villette, 69425 Lyon Cedex 03, dûment habilité à cet effet,

désigne Monsieur Olivier CAMAU, Directeur Territorial, en qualité de représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, dans les termes de l'article L 225-20 du Code de commerce au conseil d'administration de la SEM T7L.

Conformément à l'article R.225-16 du Code de commerce, les présents pouvoirs sont donnés pour la durée du mandat de membre du conseil d'administration conféré à la Caisse des dépôts et consignations.

Monsieur Olivier CAMAU est en outre mandaté pour être le représentant légal de la Caisse des dépôts et consignations et, en cette qualité, assister à toutes les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, émettre tout avis et prendre part à tout vote. En cas d'empêchement, Monsieur Olivier CAMAU est autorisé à donner délégation, à qui il appartiendra, d'exercer son mandat de représentant légal.



Alain WEBER

PS. Premier original pour la société